

CARNAC

TRAVAUX

JANVIER 2019



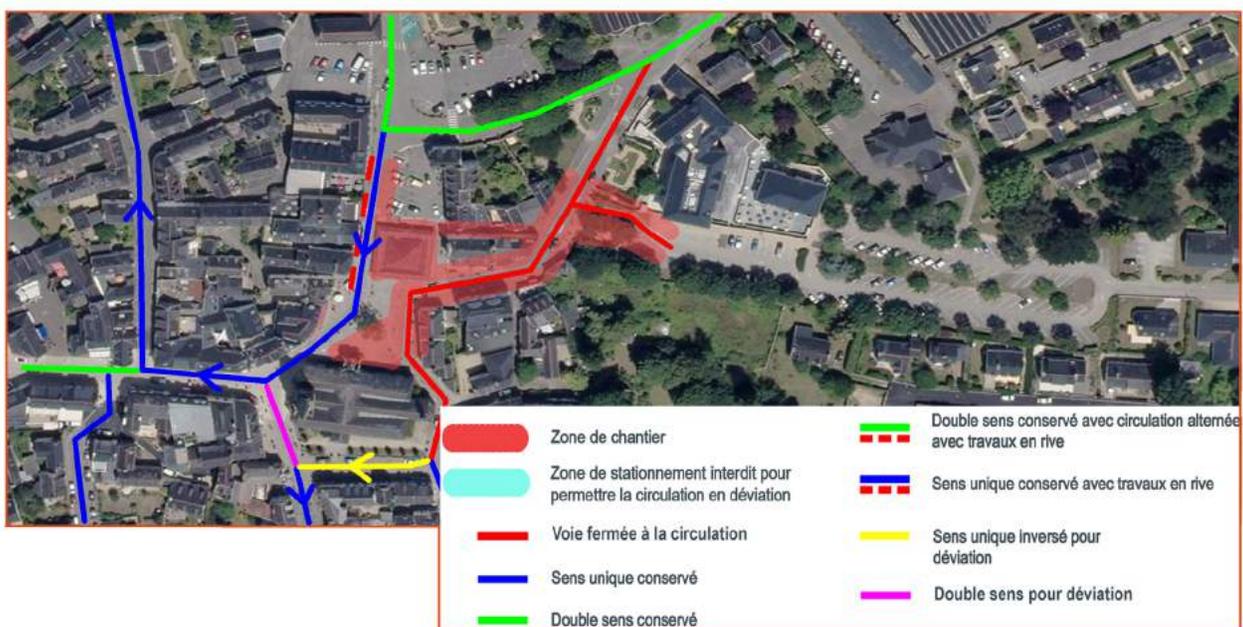
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LE BOURG DE CARNAC

Dans la continuité des travaux réalisés dans la rue St-Cornély et dans le secteur sud de l'église, le bourg va subir, en 2019, un réaménagement. **Objectifs : faciliter l'accès aux commerces et services et créer un espace de convivialité propice à la déambulation.** Ces travaux vont être réalisés en **deux phases** :

- la première débute le **10 janvier pour s'achever fin mars*** ;
- la seconde démarrera en septembre pour se terminer en décembre 2019*.

PHASE 1 : du 10 janvier au 29 mars 2019

Conséquences en termes de circulation et de stationnement



Cette première phase comprend :

- des travaux d'aménagement depuis la rue Ker Anna à la place de l'Église, de la rue du Tumulus et de l'accès au parking des Lucioles ;
- des travaux de préparation de la chaussée et des trottoirs ;
- la pose de bordures en granit ;
- la pose du pavage en granit devant l'église et du béton errodé dans la rue du Tumulus ;
- la pose du réseau d'éclairage public devant l'Église ;
- la démolition de la casquette de l'Office de tourisme.

*Les dates des travaux, données à titre indicatif, peuvent évoluer en fonction des aléas climatiques.

La Ville vous remercie de votre compréhension pour la gêne momentanément occasionnée.

Plus d'infos sur le projet d'aménagement : www.carnac.fr



Madame, Monsieur,

La ville de Carnac entreprend des travaux d'aménagement place de l'Eglise. Ces travaux d'aménagement seront découpés en 2 phases, durant lesquelles, la circulation va être modifiée. La première phase est prévue jusque fin mars 2019.

Afin d'assurer votre sécurité, la circulation et le stationnement évolueront en fonction des nécessités et des phasages des travaux.

Concernant le ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes, pendant les travaux le véhicule de collecte ne pourra pas circuler sur les voies en travaux ainsi que dans les allées adjacentes. LE mode de collecte va être modifié en conséquence :

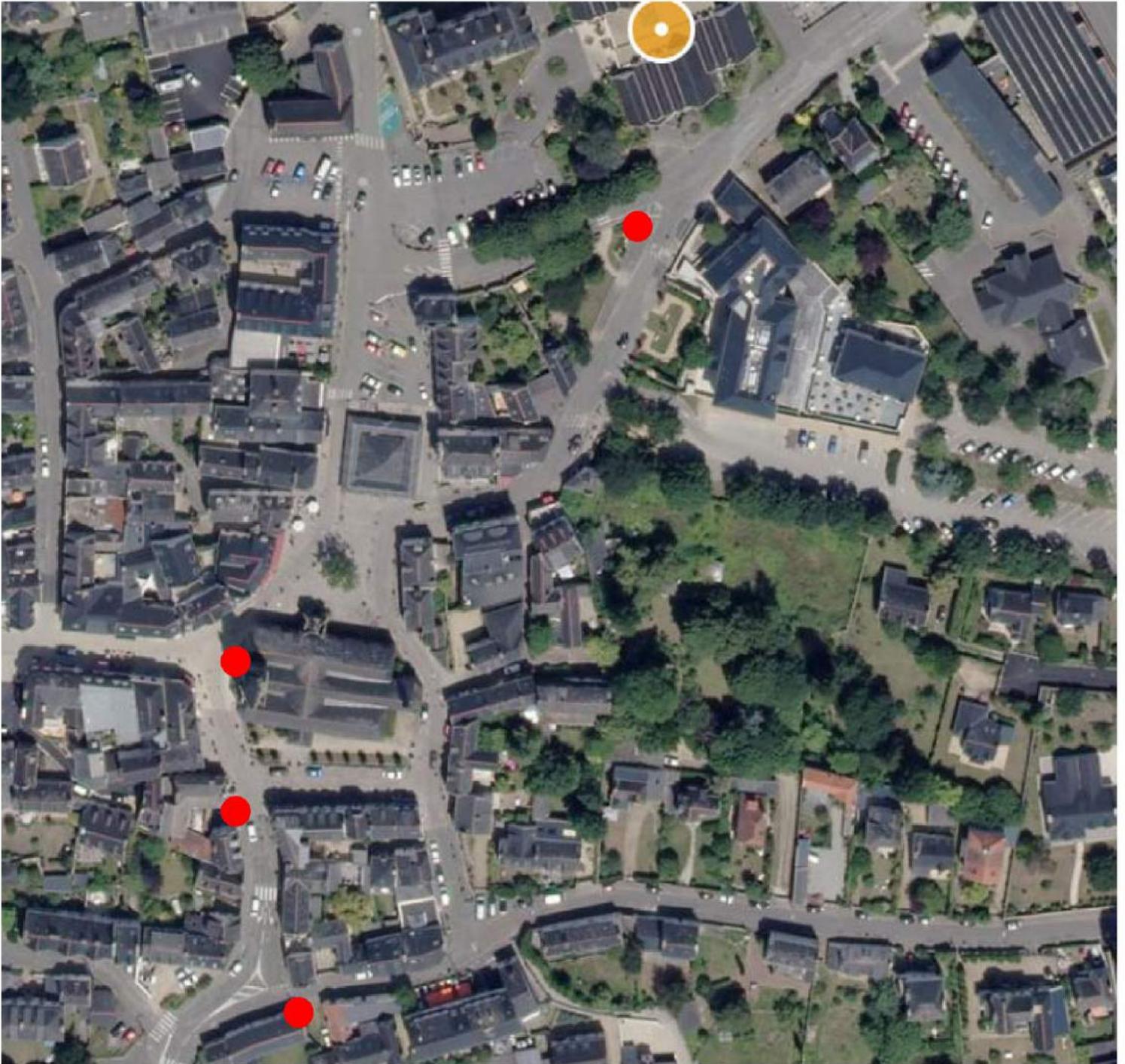
- Pour les particuliers et professionnels assujettis à la TEOM : nous vous demandons de bien vouloir déposer vos sacs ordures ménagères et sacs jaunes dans les bacs mis à disposition aux extrémités des chantiers. Des emplacements sont indiqués sur le plan situé au verso de ce document, emplacements symbolisés par un point rouge. Ces emplacements varieront en fonction de l'avancée des travaux.
- Pour les professionnels assujettis à la redevance spéciale (bacs identifiés) : nous vous demandons de sortir vos bacs le jeudi pour que l'entreprise de travaux puisse les positionner sur un point de regroupement pour une seule collecte hebdomadaire, le vendredi. L'entreprise de travaux remettra votre bac après la collecte.

Pour tout renseignement complémentaire, le service Déchets Gestion et Valorisation des Ressources de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique se tient à votre disposition à gestion.ressources@auray-quiberon.fr

En vous remerciant pour votre compréhension,

Service Déchets Gestion et Valorisation des Ressources

Plan au verso



Légende :

● Point de collecte des déchets